



LES ACHARDS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33.
Date de convocation 25 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué par Monsieur Michel VALLA, Maire, le 25 mai, s'est réuni en séance ordinaire dans la grande salle de l'Espace George Sand, compte tenu des règles sanitaires à respecter pendant la période de crise,

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Thony CHABOT, Sarah MICHON, Paul MAZENS, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE,

Présent en visio-conférence : Stéphanie CHIFFOLEAU

Absents excusés : Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER donne pouvoir à Lynda PRUVOST, Hélène LECOMTE, Rosalie HERBRETEAU,

Absents : Jean-Luc BRIANCEAU, Corinne BRAUD, Odile DEGRANGE

Bertrand BURNARD a été désigné secrétaire de séance

En préambule à la séance du conseil municipal, Simon LE BRETON, Chargé de mission « politique de l'habitat » à la communes du Pays des Achards (CCPA) présente à l'assemblée le Guichet Habitat.

Le dispositif « guichet habitat » vise à améliorer l'habitat quelques soit les revenus des propriétaires concernés. Il englobe une OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) et une PTRE (Plateforme territoriale de la rénovation énergétique). L'OPAH concerne les ménages « modestes » à « très modestes » et la PTRE les ménages plus aisés. Ce dispositif est d'une durée de 3 ans. 1 année s'achève. Un bilan sera présenté prochainement.

Les propriétaires intéressés doivent contacter la CCPA pour prise de rendez-vous.

En parallèle, il rappelle qu'une étude de thermographie aérienne a été réalisée en 2019/2020 afin d'identifier les habitations présentant des déperditions énergétiques. Cette étude a permis à la CCPA d'accompagner les propriétaires dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur consommation énergétique.

A la suite de cette exposé, Franck BOUSSEAU, Responsable du Pôle « Aménagement du territoire » à la CCPA, présente le PLUiH à l'assemblée.

Le PLUiH de la CCPA a été adopté en février 2020. Il répond à plusieurs enjeux : répondre à la pression urbaine, au renouvellement urbain, « remplir les dents creuses », définir des OAP (Opération d'Aménagement Programmé) et préserver l'espace naturel en limitant les constructions en terrain agricole.

Un exemplaire du PLUiH est à disposition dans chaque commune du Pays des Achards.

Stéphane DENIS-LUTARD demande si dans les OAP, il est prévu un ou des Eco-quartier.

Franck BOUSSEAU précise que cela n'est pas précisé dans les OAP. Les OAP ont vocation première de fixer les modalités de la densification sur ces secteurs. La commune n'ayant pas forcément la maîtrise foncière, les aménageurs sont libres de proposer l'aménagement qu'il souhaite dès lors qu'il répond aux prescriptions du PLUiH.

Tirage au sort des jurés d'assises 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Il existe une cour d'assises par département.

Les maires de chacune des communes du département dont dépend la cour d'assises établissent d'abord une liste préparatoire. Chacun tire au sort publiquement sur la liste électorale le triple du nombre de noms fixé pour chaque commune. Il enlève ensuite les noms des personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, puis avertit par courrier les électeurs qui figurent sur cette liste préparatoire. Enfin, il transmet la liste au greffe de la cour d'assises.

Second tirage au sort par la commission spéciale

Une commission spéciale placée auprès de chaque cour d'assises se réunit chaque année pour affiner la liste des jurés.

Pour les Achards, il convient de tirer au sort 12 personnes.

Monsieur le Maire a procédé au tirage au sort des jurés d'assises 2022. Les personnes concernées vont être informées prochainement par courrier.

D31052021-01 : Redevance d'occupation du domaine public – GRDF 2021

Conformément aux articles L 2333-84 et suivants et R. 2333-114 du code général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret N°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par GRT GAZ.

Conformément au décret N°2007-606 du 25 avril 2007 prévoyant une revalorisation annuelle de cette redevance, le coefficient applicable au titre de 2021 est de 1.27.

En application des formules de calcul suivantes :

Les Achards : $[(0,035€ \times 27\,489) + 100 €] \times 1.27 = \mathbf{1\,349,00€}$

Occupation temporaire par les chantiers pour la réalisation d'ouvrages de distribution de gaz conformément au décret N°2015-334 du 25 mars 2015.

La Chapelle-Achard : $[(0,35 \times 735 \times 1,09)] = \mathbf{280,00€}$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le versement des redevances de 1 349.00€ et 280.00€ pour un montant total de **1 629.00€**.

D31052021-02 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'augmentation de l'activité des postes communication et ressources humaines. Afin d'apporter un soutien à ces deux agents, il propose d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint administratif actuellement à 20H en le passant à 28H à compter du 1^{er} mai 2021.

Le tableau des effectifs est modifié de la façon suivante :

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 28H
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 20H

Tableau des effectifs au 01/05/2021 LES ACHARDS

GRADES	Temps	Pourvu	Non Pourvu
Attaché Territorial	35,00 h		1
Rédacteur Principal 1ère classe	35,00 h	1	

Rédacteur Territorial	35,00h		1
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	35,00 h	5	1
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	35,00 h	1	1
Adjoint Administratif	35,00 h	3	1
Adjoint Administratif	32,00 h	1	
Adjoint Administratif	28,00 h	1	
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	35,00 h	1	
ETAPS Principal de 1ère classe	35,00 h	1	
Agent de Maîtrise Principal	35,00 h	1	
Agent de Maîtrise	35,00 h	2	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	35,00 h	2	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	35,00 h	1	1
Adjoint Technique	35,00 h	6	2
Adjoint Technique	32,25 h	1	
Adjoint Technique	29,50 h	1	
Adjoint Technique	6,50 h		1

Sous-total (Titulaire/Stagiaire) = **29** **7**

Adjoint Administratif (CDD accroissement temporaire activité)	28,00h	1	
CAE Contrats aidés Administratif Parcours Emploi Compétence	20,00 h	1	1
Adjoint Technique (CDD accroissement temporaire activité)	35,00 h	1	1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la création et la suppression du poste tels que présentés ci-dessus.

D31052021-03 : Aménagement rue des Jonquilles - Demande de subventions

Après l'enfouissement des réseaux, la rue des Jonquilles va bénéficier d'un aménagement sécurisé permettant à la fois de ralentir la vitesse de circulation et de garantir la sécurité des piétons.

Sur cette voie traversée quotidiennement par les élèves de l'Ecole privée afin de se rendre au restaurant scolaire, des chicanes intégrant du stationnement seront matérialisées et un trottoir sera créé.

A ce jour, cet aménagement est estimé à 326 900 € HT, aussi, s'agissant prioritairement d'une sécurisation, la commune peut prétendre à des financements de la part du Conseil Départemental dans le cadre des Amendes de Police.

A ce titre, Monsieur le Maire demande la validation du projet et l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **APPROUVE** le projet d'aménagement de la Rue des Jonquilles
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental

D31052021-04 : Convention SYDEV : Approbation de la convention pour les travaux d'enfouissement du Parking de la Gare Convention 2021. - E.ER.152.21.002



Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux à venir d'enfouissement de réseaux concernant le parking de la Gare.

En parallèle aux travaux d'éclairage public du parking de la gare, approuvés en Conseil Municipal du 14 décembre 2020, des travaux d'enfouissement de réseaux seront également réalisés.

Ces travaux d'enfouissement ont été estimés par le SyDEV pour un montant de 30 135,00 € HT, avec une participation communale à hauteur de 65% à 70% selon les postes d'intervention (infrastructure de communications électroniques, réseaux électriques) soit 20 318 €, somme prévue au budget 2021.

Aussi, du fait de la présence de frais de tranchées dans les deux conventions de travaux du parking de la gare (éclairage public, enfouissement de réseaux) une moins-value sur la convention d'éclairage publique sera appliquée intégrant seulement une surlargeur de tranchée et non une tranchée complète.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-  **Charge** le SyDEV d'effectuer les travaux d'enfouissement des réseaux du parking de la gare,
-  **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention correspondante à cette prestation ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

D31052021-05 : Rénovation de la salle Antoine Rigaudeau : attribution du marché de travaux lot 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération D29032021-11 en date du 29 mars 2021, déclarant infructueux le lot 4 du marché de travaux de Rénovation Antoine-Rigaudeau,

Vu la délibération D26042021-04 en date du 26 avril 2021, attribuant l'ensemble des autres lots du marché de travaux de Rénovation de la salle Antoine Rigaudeau,

Considérant le rapport d'analyse des offres mis à jour et remis par le Maître d'œuvre le 20 mai 2021,

Compte-rendu de la procédure

- Le Jeudi 11 février 2021, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme informatique « marchés-sécurisés.fr », sur laquelle la Commune dépose ses consultations de marchés publics ainsi que sur le journal d'annonces légales Ouest-France.
- Le délai de remise des offres était fixé au Vendredi 5 mars 2021 à 12h30.
- Les enveloppes ont été ouvertes le Mardi 9 mars 2021 à 09h00.
- 46 plis avec 49 offres ont été remises pour l'ensemble des lots excepté pour les lot 4.
- Suite à la déclaration d'infructuosité du lot 4 (29/03/2021), une nouvelle consultation concernant ledit lot a été publiée sur le site marchés sécurisés le 22 mars 2021, avec un délai de remise des offres fixé au Vendredi 23 avril 2021 à 12h30.
- Une offre unique a été ouverte le Lundi 26 avril 2021 à 9h00.

Au regard de l'analyse de l'offre et après négociation, il est proposé à l'Assemblée de retenir l'entreprise suivante :

Lots	Candidats	Prix HT
Lot n°4 : Couverture rampante - bardage	GUYONNET	351 355.89 €

Après attribution de la totalité des lots, le montant de la totalité du marché de travaux de la salle Antoine-Rigaudeau sera le suivant :

Lots	Candidats	Prix HT
-------------	------------------	----------------

Lot n°1 : Démolition – Désamiantage	SARL LE GAL AMIANTE	34 000.00 €
Lot n°2 : Gros œuvre	JACQUES LAURENT	183 647.25 €
Lot n°3 : Charpente bois	HUET MENUISERIE	25 586.66 €
Lot n°4 : Couverture rampante - bardage	GUYONNET	351 355.89 €
Lot n°5 : Couverture étanchéité	OUEST ETANCHE	24 499.28 €
Lot n°6 : Menuiseries extérieures acier et aluminium	GAILLARD	77 691.20 €
Lot n°7 : Menuiseries intérieures - agencement	LR BOIS	35 000.00 €
Lot n°8 : Plafonds suspendus	TECHNI PLAFONDS	4 524.18 €
Lot n°9 : Carrelage Faïence	BABU WILLY	32 191.50 €
Lot n°10 : Peinture Base + PSE 02	EVPR	12 704.31 €
Lot n°11 : Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire	CORBE CLIMATIQUE	97 005.41 €
Lot n°12 : Électricité	SNGE	61 500.00 €
Lot n°13 : Nettoyage	ESCOUADE MULTI SERVICE	4 500.76 €
TOTAL AVEC LOT 10 BASE + PSE 02		944 206.44 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✚ **Valide** l'attribution du lot 4 à l'**entreprise GUYONNET** pour un montant de 351 355,89 € HT soit 421 627,07 € TTC, conformément à la proposition du maître d'œuvre, établie dans le rapport d'analyse des offres,
- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

D31052021-06 : Convention de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude stratégique urbaine des deux centres bourgs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de réaliser une étude d'ensemble cohérente sur les deux centres bourgs, en parallèle aux études confiées à l'EPF sur l'ilot Charruyeau quartier la Chapelle et l'ilot centre bourg quartier la Mothe, il apparait souhaitable de passer un groupement de commandes.

L'objectif de cette convention est de fixer les modalités de répartition des frais de l'étude entre l'EPF et la commune et de définir les zones concernées. Ainsi, les zones faisant partie des précédents conventionnements seront pris en charge par l'EPF ; la commune prendra en charge la zone étendue telle que présentée dans la convention ci-jointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude stratégique urbaine des deux centre-bourgs et d'une étude de faisabilité urbaine et architecturale des llôts centre-bourg situés sur la commune nouvelle des Achards.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Tenue des bureaux de vote :**

- Les permanences des bureaux de vote du 20 juin sont complètes. Il manque encore une dizaine de personnes pour le 27 juin.
- **Défi mobilité** :
 - Comme l'année dernière, la commune est inscrite au défi mobilité proposé par la communauté de communes. Ce défi est lancé pour la période du 31 mai au 4 juin 2021.
- **CCAS** : Suite à la démission d'une conseillère municipale membre élue du CCAS, il s'avère que la liste présentée lors des élections initiales ne permet pas de procéder à un remplacement par le suivant de la liste. Ainsi, il convient de procéder à une nouvelle élection. Les nouvelles listes seront à déposer pour le 28 juin. Il sera procédé à l'élection des membres à la séance du conseil municipal du 28 juin.
- **Sylvain MONIOT-BEAUMONT** :
 - La commission communication de la CCPA a finalisé le bulletin d'information de la CCPA. La distribution sera réalisée mi-juin.
 - La CCPA a proposé aux communes membres, la création d'un réseau de communicants afin d'aider les communes dans l'élaboration de leurs supports de communication.

La séance du conseil municipal est clôturée à 22H00.

Le Maire,

Michel VALLA